



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 17/10/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 octobre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELOSSE), Mme DEGOS (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELOSSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient absents non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Hommage « JUMEAUX NAVARRE » - Programme Journée du 9 novembre 2018 à TARTAS

Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, et suite à appel à projets des services de l'ETAT, la commune de TARTAS a souhaité s'associer aux différentes manifestations, en proposant de célébrer les « Jumeaux NAVARRE », pilotes et « AS » de l'aviation française.

Autour de Dominique DEGOS, adjointe au maire et Présidente du comité d'organisation, un groupe de travail s'est constitué pour travailler avec les services de l'Etat sur le déroulement de la journée « Hommage » qui se tiendra le **Vendredi 9 novembre 2018** à TARTAS :

10 h 00 Inauguration de la plaque « Pont des Jumeaux NAVARRE »

Cérémonie militaire

Inauguration de la Stèle du Souvenir Français

Survole de TARTAS par Mirage et Rafales

Exposé historique du Capitaine Jean-François HUREAU

Officier de traditions Escadron Chasse 213 « Champagne »

Intervention des Personnalités

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



12 h 00 Vin d'honneur offert par la Municipalité
Salle Polyvalente

14 h 30 Exposition présentée par les élèves de l'école Jules Ferry
« *Les Jumeaux NAVARRE* »
Exposition des Archives Départementales
« *Au-dessus des pins et des vagues : les débuts de l'aviation dans les Landes jusqu'en 1940* »

15 h 30 Conférences à la salle Polyvalente présentées par :
Laurent NAVARRE
Les Jumeaux NAVARRE, pionniers de l'aviation et héros de la Grande Guerre
Colonel de réserve Jean-Pierre BRETHES
Président de l'Amicale du 34^{ème} R. I. Les régiments

Il est précisé que les manifestations énumérées ci-dessus, seront précédées par un moment de recueillement au cimetière de TARTAS à 9 h 30.

Les habitants de TARTAS, associations, scolaires sont invités à ces différentes manifestations d'hommage aux « Jumeaux NAVARRE ».

Il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable au programme de cette journée et aux activités qui viendront renforcer cet hommage aux Jumeaux NAVARRE

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, participant au bon déroulement de cet « Hommage aux Jumeaux NAVARRE ».

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable au programme de cette journée et aux activités qui viendront renforcer cet hommage aux Jumeaux NAVARRE.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, participant au bon déroulement de cet « Hommage aux Jumeaux NAVARRE ».

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.